



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2022-040

PUBLIÉ LE 15 MARS 2022

Sommaire

DDFIP 79 / Stratégie Coordination Maîtrise des Activités

79-2022-03-14-00003 - Arrêté portant subdélégation de signature en matière domaniale. DDFIP79 - 14-3-22 (1 page) Page 3

79-2022-03-14-00004 - Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, mission ressources, budget, logistique et travaux immobiliers. DDFIP 79 - 14-3-22 (2 pages) Page 5

DRFIP 44 / Division stratégie

79-2022-03-09-00007 - Arrt portant dlgation de signature (2 pages) Page 8

PREFECTURE des DEUX SEVRES / Sous-préfecture de Bressuire

79-2022-03-14-00006 - Arrêté portant modification de la composition des membres des commissions électorales (10 pages) Page 11

DDFIP 79

79-2022-03-14-00003

Arrêté portant subdélégation de signature en
matière domaniale. DDFIP79 - 14-3-22



**Direction départementale
des Finances publiques des Deux-Sèvres**
Service DE LA STRATÉGIE, COORDINATION ET
DE LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS
44 rue Alsace Lorraine
79061 NIORT Cedex 9
Téléphone : 05 49 06 36 39
Mél. : ddfip79.mdra@dgifp.finances.gouv.fr

Niort, le 8/03/2022

Arrêté portant subdélégation de signature en matière domaniale

La préfète du département des Deux-Sèvres ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°208-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté de la préfète des Deux-Sèvres en date du 7 mars 2022 accordant délégation de signature à M. Philippe FERTIER-POTTIER, Directeur départemental des Finances publiques des Deux-Sèvres,

ARRETE

Art. 1^{er}. - La délégation de signature qui est conférée à M. Philippe FERTIER-POTTIER, Directeur départemental des Finances publiques des Deux-Sèvres, par l'article 1^{er} de l'arrêté du 7 mars 2022 accordant délégation de signature à M. Philippe FERTIER-POTTIER, sera exercée par Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, responsable de la mission gestion publique, Administratrice des Finances publiques adjointe.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Frédérique TONDEUR, ou à son défaut, Mme Catherine LIEVRE et Mme Nathalie AMORY, Inspectrices divisionnaires des Finances publiques, pour signer tout acte de gestion dans le limite de 150.000€.

Art. 3. - En ce qui concerne les attributions visées par l'arrêté du 7 mars 2022 accordant délégation de signature à M. Philippe FERTIER-POTTIER, délégation de signature est accordée dans la limite de 5.000€ à :

- M. Thomas BLEED, Inspecteur des Finances publiques.

Art. 4. - Le présent arrêté abroge toutes les dispositions antérieures.

Art. 5. - Le présente arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres.

Fait à Niort, le 8 mars 2022

Pour la préfète,
L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques,

Philippe FERTIER-POTTIER

DDFIP 79

79-2022-03-14-00004

Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, mission ressources, budget, logistique et travaux immobiliers. DDFIP 79 - 14-3-22



Niort, le 8 mars 2022

**Direction départementale
des Finances publiques des Deux-Sèvres**
Service DE LA STRATÉGIE, COORDINATION ET
DE LA MAÎTRISE DES ACTIVITÉS
44 rue Alsace Lorraine
79061 NIORT Cedex 9
Téléphone : 05 49 06 36 39
Mél. : ddfip79.mdra@dgfip.finances.gouv.fr

**SUBDELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le chef de la mission ressources, budget, logistique et travaux immobiliers
de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du président de la République en date du 15 février 2022 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE en qualité de préfète des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Philippe FERTIER-POTTIER, administrateur général des finances publiques et l'affectant à la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mars 2022, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Michel SAVARIT, administrateur des finances publiques adjoint ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mars 2022, portant délégation de signature du pouvoir adjudicateur à M. Michel SAVARIT, administrateur des finances publiques adjoint ;

DECIDE :

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés de la préfète des Deux-Sèvres en date du 7 mars 2022 seront exercées par :

Mme Sarah BONNEMAISON, inspectrice principale
M. Didier HERAULT, inspecteur divisionnaire hors classe.

Article 2 :

En cas d'empêchement simultané de M. Michel SAVARIT et de M. Didier HERAULT, la délégation de signature qui

est conférée à M. Michel SAVARIT sera exercée, sans limitation, par Mme Naïg BEGUE, inspectrice des finances publiques, chef du service Budget, immobilier, logistique.

En cas d'empêchement simultané de M. Michel SAVARIT et de Mme Sarah BONNEMAISON, la délégation de signature sera exercée par Mme Stéphanie BONNEL, inspectrice des finances publiques, chef du service Ressources humaines / Formation professionnelle pour les dépenses liées aux frais de changement de résidence.

Article 3 :

Par ailleurs, et suite au passage dans Chorus au 1^{er} janvier 2011, délégation limitée aux seules opérations de validation des demandes d'achat dans CHORUS FORMULAIRES, d'attestation du service fait et d'ordres de payer est consentie à :

Monsieur Stéphane PELLETIER, contrôleur principal des finances publiques affecté dans le service budget immobilier logistique de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Madame Magalie DELPORTE, contrôlease des finances publiques affectée dans le service budget immobilier logistique de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres ;

Monsieur Thierry CHEVAILLER, agent des finances publiques affecté dans le service budget immobilier logistique de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres.

Monsieur Vincent COLO, agent des finances publiques affecté dans le service budget immobilier logistique de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres.

Article 4 :

Le présent arrêté sera adressé à Madame la préfète des Deux-Sèvres (mission de coordination interministérielle).

Article 5 :

Le chef de la mission Ressources (ressources humaines, budget, logistique et travaux immobiliers) de la direction départementale des finances publiques des Deux-Sèvres et les agents de la direction départementale des finances publiques bénéficiant d'une subdélégation sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Niort, le 8 mars 2022

Pour le Préfet,

Le chef de la mission Ressources de la direction
départementale des Finances publiques des
Deux-Sèvres



Michel SAVARIT

DRFIP 44

79-2022-03-09-00007

Arrt portant dlgation de signature

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE
LA LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature de Mme Véronique PY,
administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département
de la Loire-Atlantique, à des fonctionnaires placés sous son autorité.

La préfète des Deux-Sèvres
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU l'arrêté n° 79-2022-03-07-00041 du 07 mars 2022 de la préfète des Deux-Sèvres donnant délégation de signature à Mme Véronique PY, administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire du département de la Loire-Atlantique,

SUR proposition de Mme Véronique PY, administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire du département de la Loire-Atlantique.

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : SUCCESSIONS

1°) Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc BOUCHET, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle gestion publique, à effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence dans le département des Deux-Sèvres.

2°) En cas d'absence ou d'empêchement de M Jean-Marc BOUCHET, la délégation de signature est exercée par :

– M Patrick AUTIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des missions domaniales,

– Mme Janic DIRIDOLLOU, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjoint du responsable de la division des missions domaniales,

– M Eric AVRIN, inspecteur des Finances publiques, responsable du pôle de gestion des patrimoines privés

3°) En ce qui concerne les attributions visées ci-dessus, la délégation de signature conférée à Jean-Marc BOUCHET sera exercée, à défaut des fonctionnaires visés au 2°), par :

– Mme Sarah LEROYER MOULIN, Inspectrice des Finances publiques,

– Mme Sylvie COLLIER, contrôlease des Finances publiques,

– Mme Dominique TARIN, contrôlease des Finances publiques,

– M Laurent GUERIN, contrôleur des Finances publiques,

– Mme Flora PANARIOUX, contrôlease des Finances publiques,

– M Jean-Luc LE CALVEZ, contrôleur des Finances publiques,

– Mme Marie-Bernadette RODULFO, contrôlease des Finances publiques

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à Monsieur le préfet des Deux-Sèvres.

ARTICLE 3 : L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique et les fonctionnaires subdélégués concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres et qui prendra effet rétroactivement au 07 mars 2022.

À Nantes, le 09 mars 2022

Pour la préfète des Deux-Sèvres, et par délégation,
L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice Régionale des Finances Publiques
des Pays de la Loire et du département de la Loire-atlantique



Véronique PY

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2022-03-14-00006

Arrêté portant modification de la composition
des membres des commissions électorales



**PRÉFÈTE
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle ingénierie territoriale/collectivités locales

Arrêté modificatif portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de BRESSUIRE

RAA : n°

La préfète des Deux-Sèvres,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 15 février 2022 nommant Madame Emmanuelle DUBÉE en qualité de Préfète des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté préfectoral initial du 18 janvier 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Bressuire ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 4 mars 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Bressuire ;

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 9 mars 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Bressuire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mars 2022 portant délégation de signature à Madame Catherine LAM TAN HING-LABUSSIÈRE, sous-préfète de l'arrondissement de Bressuire ;

VU la proposition du maire de la commune de Boismé ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient de modifier les annexes I et II de l'arrêté susvisé afin de tenir compte de la proposition de madame la maire de Boismé ;

Sur proposition de la sous-préfète de l'arrondissement de Bressuire ;

4 rue des Hardilliers – CS 40100 – 79302 BRESSUIRE cedex
accueil sur rendez-vous
télécopie 05 49 65 00 79 - courriel : sp-bressuire@deux-sevres.gouv.fr

ARRÊTE

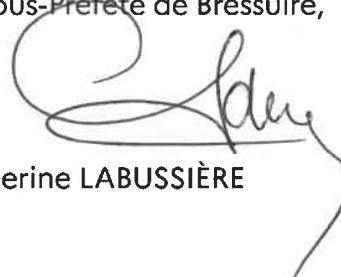
Article 1^{er} : L'annexe I et l'annexe II à l'arrêté préfectoral modificatif du 9 mars 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Bressuire sont remplacées par l'annexe I et l'annexe II jointes au présent arrêté.

Article 2 : Les dispositions des articles 1 et 2 de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.

Article 3 : La sous-préfète de l'arrondissement de Bressuire et madame la maire de la commune de Boismé sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié à la commune de Boismé.

Bressuire, le 14 mars 2022

Pour la Préfète, et par délégation,
La Sous-Préfète de Bressuire,



Catherine LABUSSIÈRE

Annexe I à l'arrêté préfectoral du 14/03/2022

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L. 19 VII

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TJ
L'ABSIE	Cerizay	Anne-Marie POITOU Suppléant : néant	Dominique MUDET (M.) Suppléant : néant	Nicole GERBAULT
BOISMÉ	Bressuire	Nathalie MOINE Suppléant : néant	André GIRET Suppléant : néant	Pierre PUAUT
BRETIGNOLLES	Cerizay	Christophe GUERY Suppléant : François DOUTEAU	Martine BERNARD Suppléant : André GREAU	Alain LAUNAY
BRION-PRES-THOUET	Le Val de Thouet	Jérôme BERITAULT Suppléant : Joël DIARD	Jacques RESMOND Suppléant : Michel RENOU	Guy ROBINEAU
CHANTELOUP	Cerizay	Maria BAUDRY Suppléant : néant	Dominique BIRONNEAU (M.) Suppléant : néant	Marie-Luce BONNIN-SUIRE
CIRIERES	Cerizay	Célia BAUDOIN Suppléant : néant	Yvette GRISEAU Suppléant : néant	Annie ROUET
CLESSE	Cerizay	Carine BLANCHARD Suppléant : néant	Dominique GUICHET (Mime) Suppléant : néant	Jean-Claude GAILLARD
COMBRAND	Cerizay	Marie-Laure REIGNER Suppléant : Frédéric BARANGER	François GUILLOTEAU Suppléant : néant	Jean-Marie GUICHETEAU
COULONGES-THOUARSAIS	Le Val de Thouet	Wendy MOREAU Suppléant : Delphine MERLIN	Jeanine MORIN Suppléant : Jannick VERGNAULT	Mireille RAPICAULT
COURLAY	Cerizay	Louissette CAILLAUD suppléant : Christian PUAUD	Marcel ROULLET suppléant : Berthy PUAUD	Marie-Christine BONDU

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TJ
FAYE L'ABBESSE	Bressuire	Clément THIBAudeau Suppléant : néant	Jean GELLÉ Suppléant : néant	Franck BILLY
LA FORET-SUR-SEVRE	Cerizay	Jean-Noël BODIN suppléant : néant	Bernadette VALLETTE suppléant : néant	Caroline BAUDOUIN
GEAY	Bressuire	Caroline BAIN Suppléant : Nicolas ROY	Yvette BENOIT Suppléant : Albert HERAULT	Daniel LAIDET
GENNETON	Mauléon	Martine MITEU Suppléant : Anita BERTHELOT	Roselyne PAINEAU Suppléant : Jacques PAINEAU	Marie PRIOUX
GLENAY	Le Val de Thouet	Magalie CHATRY Suppléant : néant	Louis LAVAUD Suppléant : néant	Maryse BACLE
LARGEASSE	Cerizay	Julien BONNET Suppléant : Anne LARMANIAT	Michel DAVID Suppléant : néant	Marie-Christine CLISSON
LOUZY	Thouars	Marie-Christine BARBEAULT Suppléant : Nathalie BIGOT	Jacky MICHAUD Suppléant : néant	Chantal BOITEAU
LUCHE-THOUARSAIS	Le Val de Thouet	Christiane COINDRE Suppléant : Damien FAZILLAULT	Michel MEMETEAU Suppléant : Jacky BACLE	Joël DALLET
LUZAY	Le Val de Thouet	Clément BOUCAULT Suppléant :	Jacqueline DUVEAU Suppléant : néant	Michelle SÉNÉCHAUD
MONCOUTANT SUR SEVRE	Cerizay	Christian BILHEU Suppléant : Viviane SIBILEAU	Jean-Marie GUILLET Suppléant : Yves BAUJAULT	Jean-Pierre MAUPETIT
MONTRAVERS	Cerizay	Aurélien AUVINET Suppléant : Laura LOMBARD	Xavier PINEAU Suppléant : néant	Andrée GARNIER
NEUVY-BOUIN	Cerizay	Jean-Marie BROSSARD Suppléant : Pascale DUJOUR	Christian NOIRAUULT Suppléant : Michelle VERGNAUD	Monique MORIN

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TJ
PAS DE JEU	Le Val de Thouet	Véronique GABARD Suppléant : néant	Bernard GARDEBAS Suppléant : néant	Marie-Paule DOUSSIN
LA PETITE BOISSIERE	Mauléon	Alexandra PERICHAUD Suppléant : Quentin PUAUD	Jean FIEVRE Suppléant : Gérard TEILLET	Odile FERCHAUD
PIERREFITTE	Le Val de Thouet	Chantal CHATAIGNIER Suppléant : Arlette RAFFRAY	Patrick AUMOND Suppléant : néant	Christian BOUREAU
PLAINE-ET-VALLÉES	Le Val de Thouet	Anthony VIAULT Suppléant : Reine COCHARD	Patrick SOULARD Suppléant : Laure DUCHE	Roger ALLAIN
SAINTE AMAND SUR SEVRE	Mauléon	Danick TURPEAU Suppléant : Benjamin HUVELIN	Gérard JOLLY Suppléant : Jean-Noël MASSÉ	Marcel CAILLAUD
SAINTE ANDRE SUR SEVRE	Cerizay	Jacques SIONNEAU Suppléant : Christian FAZILLEAU	Marc GAUTREAU Suppléant : Sandrine BODIN	Guy PRIEUR
SAINTE AUBIN DU PLAIN	Mauléon	Chantal RATEAU Suppléant : néant	Chantal GANNE Suppléant : néant	Michel VERGER
SAINTE CYR LA LANDE	Le Val de Thouet	Olivier KUGENER Suppléant : Anthony JOTTREAU	Marie-Andrée MISBARRE Suppléant : Laurence METAYER	Joseph CHARRIER
SAINTE GEMME	Le Val de Thouet	Emmanuel NIORT Suppléant : Marcel GRIVAULT	Jean-Marie BOUTET Suppléant : Roland POUET	Patrice MOUSSET
SAINTE GENEROUX	Le Val de Thouet	Xavier BRIN Suppléant : néant	Jean-Louis RAVAILLEAU Suppléant : néant	Paul BOUFFET
SAINTE JACQUES DE THOUARS	Thouars	Cosette AMIRAULT Suppléant : néant	Claudy MILLIASSEAU Suppléant : néant	Stéphane RENAULT

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TJ
SAINTE JEAN DE THOUARS	Thouars	Christian RABIN Suppléant : néant	Serge GABET Suppléant : néant	Jean-Marie HAYE
SAINTE LEGER DE MONTBRUN	Le Val de Thouet	Bruno FUZEAU Suppléant : Marylène SAUVESTRE	Isabelle BERTHONNEAU Suppléant : Henri THOMAZEAU	Maryline STOQUERT Suppléant : Jean-Michel LHOMEDET
SAINTE MARTIN DE MACON	Le Val de Thouet	Franck VOYER Suppléant : Françoise PUCHAULT	Christine CHOQUET Suppléant : Janny BOUSSON	Fabrice BARON
SAINTE MARTIN DE SANZAY	Le Val de Thouet	Pascal BUROT Suppléant : Jeanne CHARETIER	Danièle MOTIN Suppléant : Alain BELLIVIER	Patrick MOULON
SAINTE MAURICE-ETUSSON	Mauléon	Laurence VERGNAUD Suppléant : Delphine LACAZE	Georges LANDAIS Suppléant : Bernard AUMOND	André BELLEANNÉE
SAINTE PAUL EN GATINE	Cerizay	Yannick VERDON Suppléant : Damien AUBINEAU	Bernard GIRAUD Suppléant : Marie-Renée TALBOT	Jean-Pierre AUBINEAU
SAINTE PIERRE DES ECHAUBROGNES	Mauléon	Marie-Agnès TIGNON Suppléant : néant	Catherine POUSIN Suppléant : néant	Martine BOISSEAU
SAINTE VARENT	Le Val de Thouet	Martine ALLAIN Suppléant : Dimitri GOUGET	Jean-Pierre BIDAULT Suppléant : néant	Jacques COUDREAU
TOURTENAY	Le Val de Thouet	Evelyne BRUNET Suppléant : néant	Vanessa RAFFAULT Suppléant : néant	Jessica PICHOT
TRAYES	Cerizay	Alexandra BOISSINOT Suppléant : Murielle DUBIN	Lucette GALLARD Suppléant : néant	Damien BOUTHEILLER

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TJ
VAL EN VIGNES	Le Val de Thouet	Catherine GUILLOTEAU Suppléant : Isabelle BREMAUD	Claude FERJOU Suppléant : Fernand FROUIN	Jean-Paul HERVÉ
VOULMENTIN	Mauléon	Jacques POUPARD Suppléant : Freddy GEINDREAU	Yves BILLY Suppléant : André JOUBERT	Marie-Yolaine VINCENT

Annexe II à l'arrêté préfectoral du 14/03/2022

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(aux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
ARGENTONNAY	Mauléon	Titulaires : Yves BRUNET Jacky MEUNIER Fabrice NIGOT Suppléants : Liliane PINET Thierry BREBION Marine ARNAULT	Titulaires : Jean-Pierre NEBAS Magali HERISSE Suppléants : Jean-Paul GODET Murielle BAUDRY	
BRESSUIRE	Bressuire	Titulaires : Pierre BUREAU Bérandère BAZANTAY Arnaud PRINTEMPS Suppléants : néant	Titulaires : Anita BRIFFE Pierre MORIN Suppléants : Néant	
CERIZAY	Cerizay	Titulaires : Pierrette AUGER Rosa-Maria MACHADO Renée SICAUD Suppléants : néant	Titulaires : Benoît BELGY Isabelle MOINET Suppléants : néant	
LA CHAPELLE SAINT LAURENT	Cerizay	Titulaires : Pascal MAROLLEAU Bernadette MORIN Lucie CROISÉ Suppléants : néant	Titulaires : Patricia RIOLON Marine BONNIN Suppléants : néant	
CHICHE	Bressuire	Titulaires : Maryse BOUVIER Christian BLOT Catherine CROCHON Suppléants : néant	Titulaires : Eric MERCERON Laurence BLOT Suppléants : néant	

Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
LORETZ-D'ARGENTON	Le Val de Thouet	Titulaires : Chantal BAURY Marie-Suzanne VIOT Viviane ADAM Suppléants : néant	Titulaires : Patrick BOINOT Pascal FILLION Suppléants : néant	
MAULEON	Mauléon	Titulaires : Yannick ZAORSKI Bertrand COCHARD Jérôme BONNEAU Suppléants : néant	Titulaires : Alain GÉRARD Isabelle BROUSSEAU Suppléants : néant	
NUEIL LES AUBIERS	Mauléon	Titulaires : Daniel GROLLEAU Maryline GABORIEAU Karine BRETAUDEAU Suppléants : néant	Titulaire : Anne BARBIER Oswaldo FORTES RODRIGUES Suppléants : néant	
LE PIN	Cerizay	Titulaires : Léopold AIRAUD Chantal RAUTUREAU Véronique RABILLER Suppléants : Marie-Anne MAHIEU Philippe BITEAU Philippe BLANCHARD	Titulaires : Vincent LEBRETON Luc TESSIER Suppléants : Marie GAZEAU néant	
SAINTE VERGE	Thouars	Titulaires : Maryline DANIEL Isabelle REBECHAUD Lucie MORISSET Suppléants : néant	Titulaires : Pascal PROUX Aurélie BERNARD Suppléants : néant	
THOUARS	Thouars	Titulaires : Patrice CESBRON Frédérique GENTY Anne-Claire FLEURET Suppléants : Diane JUBLIN Pierre-Emmanuel DESSEVRES Antoine BIZAGUET	Titulaire : Dalal DIDIER Suppléant : Alain LIGNE	Titulaire : Patrice PINEAU Suppléant : Philippe COCHARD